



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Sous-Direction de l'éducation routière
et du permis de conduire
Bureau national des droits à conduire**

Affaire suivie par PF

Délégation à la Sécurité Routière

Maître Johanna ACHER-DINAM
7 rue Jean Mermoz
78000 Versailles

22 JUIN 2021

Paris, le
Réf. : PF/PPP/ n° 840378300574

Maître,

Par courrier reçu le 20 avril 2021, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de M. \

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que le stage volontaire de sensibilisation à la sécurité routière que votre client a suivi les 22 et 23 janvier 2021 a été enregistré et lui a fait bénéficier de la reconstitution de quatre points.

De ce fait, son permis de conduire est de nouveau valide, à ce jour.

Dans ces conditions la lettre référence 48SI qui lui a été adressée est à considérer comme nulle et non avenue.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur
et par délégation,
l'adjointe à la cheffe du bureau national
des droits à conduire